



COMPTE RENDU DU CTL du 13/04/2022

Négociations locales

Fonds pour l'Amélioration du cadre de vie au travail

Issue de la réforme de la négociation collective et des accords collectifs dans la fonction publique (ordonnance du 17 février 2021 et décret du 7 juillet 2021), **la première négociation collective s'est déroulée à la DGFIP** entre le Directeur Général et les organisations syndicales représentatives, de fin septembre à mi-octobre 2021.

Compte-rendu CGT Finances Publiques : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/premiere-negociation-la-dgfip-la-cgt-signe-au-benefice-des-agents>

Le « Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents » résulte de cette négociation nationale. Ce CTL devait examiner l'affectation de l'enveloppe allouée à la DDFiP de l'Essonne : 134 420 €.

Notre démarche : la section locale de la CGT Finances Publiques a proposé, dès le départ, aux sections FO et Solidaires de la DDFiP 91 la préservation de l'unité syndicale qui s'était réalisée au plan national. Pour rappel, un vote majoritaire des représentants au CTL était nécessaire pour valider les projets. A défaut, le budget attribué à notre direction n'aurait pu être utilisé ! Nous avons collectivement préparé les réunions. Nous nous félicitons que cette démarche responsable ait été maintenue pendant toute la période précédant ce CTL, permettant d'aboutir au vote unanime des projets retenus, pour que les agents de l'Essonne bénéficient pleinement de cette enveloppe négociée nationalement.

Notre leitmotiv : au bénéfice des agents, et de TOUS les agents !

Communiqué intersyndical local :

<https://91.cgtfinancespubliques.fr/flash-infos/article/negociation-locale-de-la-3o-enveloppe-budgetaire-au-benefice-de-tous-les-agents>

Après une tournée des services pour vous informer de cette négociation, deux groupes de travail avec la direction nous ont permis :

⊕ de constater que les questionnaires de la direction étaient très dirigés, et présentaient des propositions qui au final ont été rejetées par la direction comme n'entrant pas dans le champ d'application de la négociation, ou pas faisables !

Plus d'un tiers de vœux ont été écartés : douches, réfrigérateurs et micro-ondes pourtant accordées dans d'autres départements ; ruches ou espaces libre service numérique car « pas faisable » ; matériel réformé, équipement de télétravail, médiathèque numérique, site interne de covoiturage car entrant dans des dispositifs déjà existants ou gratuits ; les demandes telles que séances de yoga, massages, pourtant retenues dans la foire aux questions, non éligibles... ? Les collègues, s'ils avaient su, auraient pu porter leur choix sur d'autres projets.

⊕ de relever qu'un certain nombre de services n'avaient pas fait remonter leurs souhaits (39 services remontés pour toute la DDFiP), sans que l'on sache pourquoi (désintérêt, oubli ?) et que pour certains qui avaient collectivement fait des propositions, elles n'apparaissaient pas dans le tableau présenté aux représentants syndicaux.

Nous avons ainsi pu rattraper des services qui nous en avaient informé. Nous avons regretté en séance du CTL que la direction n'ait pas relancé les chefs des services qui n'avaient rien fait remonter alors que des demandes avaient été exprimées.

⊕ d'examiner de manière dégressive, les demandes ayant remporté le plus de suffrages.

⊕ d'étudier les demandes relevant du budget local ou du CHSCT qui pourraient être satisfaites avec ces budgets dédiés, afin de réserver la totalité de cette enveloppe à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Certaines ont néanmoins été intégrées à l'enveloppe. Le suivi nous permettra de revoir avec la direction

la satisfaction de toutes ces demandes, quel que soit le budget requis.

🕒 De porter la forte demande des agents de chèques écoresponsables : 3 rounds de débat sur ce sujet !

> après un premier refus de la DG au motif que cette enveloppe ne devait pas servir à améliorer la rémunération des agents (c'est bien dommage, c'est pourtant ainsi que les agents aimeraient voir reconnu leur engagement !),

> suite aux interventions de nos syndicats nationaux auprès du DG, précisant que cette enveloppe visait à améliorer le collectif de travail, nous avons dès lors proposé que, pour les agents qui l'avaient demandé, leur service soit attributaire d'une carte d'achat collective écoresponsable.

Notre objectif syndical étant que tous les agents puissent bénéficier de cette enveloppe de crédit, qu'il n'y ait aucun oublié, nous avons demandé qu'elle soit également attribuée aux services isolés qui ne pouvaient pas bénéficier du premier projet généralisé des espaces détente.

C'est par un ultime refus de la direction que ce projet a été présenté au CTL, sans autre justification que : le DG ne veut pas ! Aucun motif sérieux, valable, opposable ????

> **Alors que la direction voulait retirer ces projets (9 et 10, bouclant l'enveloppe allouée) du vote au CTL, nous avons imposé qu'ils soient votés, comme nous en avons la possibilité dans ce cadre des négociations.** Afin de se préserver d'un refus DG qui « pourrait » nous faire perdre cette partie de budget (la direction étant incapable de nous dire si ce serait le cas, ou si la DG prendrait les projets suivants....), **nous avons précisé ce vote**, indiquant qu'à défaut de validation par la DG, les projets suivants soient retenus. *Néanmoins, si la DG refuse les cartes d'achat écoresponsable collectives, elle créera une inégalité d'attribution de cette enveloppe aux agents : elle en portera seule la responsabilité !*

ONT ÉTÉ VOTÉS

à l'unanimité des représentants syndicaux
Pour les services demandeurs*

1. La création / rénovation d'espace détente : fauteuils, table basse, mange-debout, chaises hautes, bibliothèque (*étendu aux autres sites où ils peuvent être implantés) : budget estimé à 90 000 €.

2. Tri sélectif : poubelles intérieures

3. Végétalisation des espaces de travail

4. Décoration murale (intégrant projet de concours photos)

5. Hôtels à insectes (4)

6. Espace extérieur repas / détente : tables de pique-nique (hors la vue du public) et/ou bancs

7. Baby-foot (5)

8. Siège massant (5)

9. Carte achat éco-responsable pour les services en ayant fait la demande

10. Carte achat éco-responsable pour les services isolés ne pouvant bénéficier d'espace détente.

Si ces deux projets 9 et 10 n'étaient pas validés par la DG, ou si un complément de budget nous était alloué (redistribution nationale des budgets non consommés par des directions), le vote a été étendu à deux autres projets qui représentent de gros budgets très impactant pour cette enveloppe, et qui pourront aussi être examinés dans le cadre du budget local et/ou du CHSCT :

11. Stores anti-chaaleur (budget estimé à environ 38 000 €).

12. Robinets économiseurs d'eau avec détecteurs (budget estimé à environ 42 000 €)

Les budgets doivent être engagés en 2022 (possibilité de réalisation jusqu'en début 2023).

Nous vous informerons des suites de cette négociation locale.